

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de LAVANCIA-EPERCY

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
29 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
29 mai 2026

Objet

M. JAILLET Bernard

Délibération n°

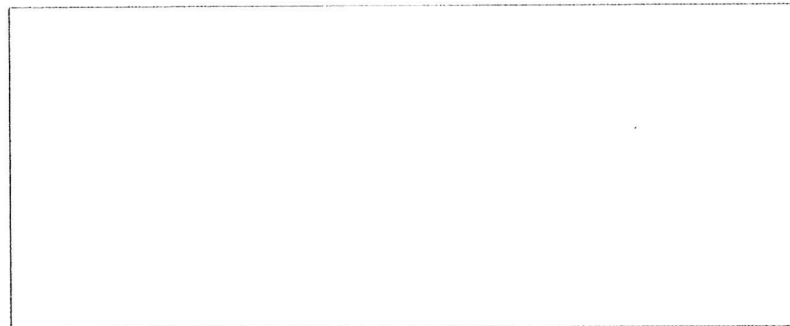
2026-06-11/04 -
Adhésion au projet
avec l'association
LES FRANCAS

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET
Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRÖDIN Emilie - MULTRIER Pierre-Yves
- BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD
Alexandra - PESENTI Jean-François - MALEIRO Julie - LOUVET Delphine -
FREITAS Laure

Secrétaire de séance :

Mme MAITREPIERRE Sylvie



Délibération n°2026-06-11/04

Adhésion au projet avec l'association LES FRANCAS

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_04-DE



L'Association départementale des Francas du Jura est affiliée à la Fédération Nationale des Francas, une structure reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Éducation nationale. Fondée en 1944, cette fédération laïque, qui regroupe des acteurs et des activités à vocation éducative, sociale et culturelle, s'inscrit dans une démarche indissociable de ces trois dimensions.

Les Francas œuvrent en faveur de l'accès de tous les enfants et adolescents à des loisirs de qualité, dans le respect des principes d'indépendance et de laïcité qui constituent leurs fondements.

Notre association fédère des bénévoles engagés dans l'action éducative locale, qui contribuent activement à la réflexion et à l'émancipation des jeunes sur le territoire départemental.

Les Francas interviennent au niveau local dans les domaines suivants :

- Le conseil, l'accompagnement et l'évaluation des dynamiques et des politiques éducatives locales ;
- L'amélioration qualitative des projets et des activités éducatives au sein des différents espaces dédiés ;
- Le développement des centres de loisirs éducatifs péri et extrascolaires ;
- La conception de projets partagés avec les acteurs de l'école ;
- La production de ressources pédagogiques ;
- Le soutien à la vie associative et à l'initiative des acteurs locaux ;
- La formation, la qualification et la mise en réseau des professionnels et bénévoles de l'éducation ;
- La gestion directe de structures et d'activités socio-éducatives ;
- L'organisation de rencontres et de débats.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de valider l'adhésion à l'Association des Francas, afin d'établir un partenariat dans les domaines périscolaire et extrascolaire.

Le conseil municipal a pris acte de l'impossibilité de démarrer l'action portée par l'association Les Francas dès septembre 2026, son lancement étant désormais envisagé à partir de janvier 2027. Afin de pallier les départs prévus parmi le personnel en place, un recrutement sera engagé en temps utile.

Délibération n°2026-06-11/04

Adhésion au projet avec l'association LES FRANCAS

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_04-DE



En conséquence, le conseil municipal DECIDE de reporter la délibération relative au projet de l'association Les Francas.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Bernard JAILLET

